

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/PV.828  
25 janvier 1957  
FRANCAIS

Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-HUITIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,  
le vendredi 25 janvier 1957, à 10 h. 30.

Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive : rapport de la Commission du désarmement [Point 22 de l'ordre du jour] (suite)

Discussion générale

Discours de :

|               |             |
|---------------|-------------|
| M. Walker     | (Australie) |
| M. Kouznetsov | (URSS)      |
| M. Moch       | (France)    |

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.828. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMÉES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT DC/83; A/C.1/783, 784; A/C.1/L.160, L.161, L.162, L.163, L.164) [Point 22 de l'ordre du jour] (suite)

M. WALKER (Australie) (interprétation de l'anglais) : A la lumière de l'expérience acquise, il ne semble pas surprenant que les efforts aient porté, au début de 1956, tant au Sous-Comité de la Commission du désarmement que dans les conversations qui ont eu lieu entre les chefs des Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis, non pas tellement sur des plans complets ou des dispositions d'un traité de désarmement, mais bien plutôt sur les premières mesures qu'il serait possible d'appliquer immédiatement.

A notre sens, cette façon d'envisager le problème pour déterminer quelles étaient les mesures pratiques à prendre dans les circonstances actuelles était la meilleure. S'il est difficile de parvenir à un règlement d'ordre politique étant donné les conditions qui règnent actuellement, je crois qu'il est bon de penser que les perspectives d'un tel règlement pourraient être meilleures si des premières mesures étaient prises dans le domaine du désarmement en créant une atmosphère de réelle confiance entre les grandes nations du monde.

Pour cette raison et, également, à cause du mérite intrinsèque de cette conception, le Gouvernement australien a accueilli chaleureusement les propositions que les Etats-Unis ont présentées, l'année dernière, au Sous-Comité de la Commission du désarmement, propositions prévoyant des mesures initiales pour la démonstration de méthodes d'inspection, pour des études techniques communes et pour la réduction des armements à certains niveaux. Nous avons eu le sentiment, à l'époque, que la manière d'aborder le problème, adoptée par les Etats-Unis, était réaliste et que les propositions américaines offraient la meilleure base pour la discussion et les négociations futures.

Dans le même temps, au Sous-Comité, un programme global révisé a été présenté en commun par les représentants de la France et du Royaume-Uni. Ce document anglo-français était une synthèse des plans principaux préalablement soumis au Sous-Comité et il esquissait un accord de désarmement global en trois étapes.

L'étape finale, qui comprenait l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation des armes nucléaires, devait avoir lieu après le règlement de certaines questions politiques importantes. Selon nous, il est certain que ce document est une réalisation magnifique en ce sens que nous y voyons la sauvegarde de la sécurité de tous. On y trouve l'exposé des mesures principales qui s'imposent avant d'élaborer un programme de désarmement très vaste. Les Nations Unies doivent être reconnaissantes à M. Moch, représentant de la France, pour le brillant travail qu'il a accompli dans ce domaine. M. Moch est, en effet, à l'origine de la conception de la synthèse proposée et de l'imbrication compliquée de ses dispositions. Cette synthèse est approuvée par l'Australie en tant qu'idéal vers lequel doivent tendre les Nations Unies.

Nombre de plans complets ont été soumis, au cours des années antérieures, par l'Union soviétique qui a pris position sur la première étape du programme. De temps à autre, des réductions des forces armées soviétiques ont été annoncées. Je reviendrai sur la position soviétique un peu plus tard, au cours de mon intervention.

Ainsi que je l'ai dit, au cours de 1956 tous les efforts ont surtout porté sur la première phase du désarmement, c'est-à-dire sur les mesures propres à consolider la confiance. Les discussions qui se sont déroulées au Sous-Comité et, plus tard, à la Commission du désarmement, à la suite des propositions américaines concernant la première étape du désarmement, ont démontré que l'Union soviétique n'était pas prête à considérer ces propositions comme une partie d'un tout et, au contraire, qu'elle marquait de l'hostilité et de l'amertume à leur égard.

Depuis juillet dernier, la situation mondiale a, certes, interdit un travail sérieux tant à la Commission du désarmement qu'au Sous-Comité. Mais ici, à la Première Commission, nous nous trouvons devant une situation nouvelle. Les grandes Puissances ne s'appliquent plus maintenant à mettre au point un programme d'ensemble - ce qui serait un peu idéaliste dans les circonstances actuelles - elles ne s'appliquent pas davantage à mettre au point un programme de la première étape, qui finirait par faire partie du programme d'ensemble, mais elles examinent plusieurs projets qui ont un rapport certain avec le désarmement, projets qui peuvent être examinés isolément dans certains cas, ou, dans d'autres, être intégrés ultérieurement dans une série de propositions.

C'est ainsi que les propositions soviétiques qui figurent dans le document A/3366 du 17 novembre 1956 et que le représentant de l'Union soviétique a répétées dans la déclaration qu'il a faite devant cette Commission, le 14 janvier, me semblent - et c'est tout ce que je puis en dire - entrer dans cette catégorie; c'est-à-dire que les sept propositions soviétiques contenues dans ce document ont toutes une valeur individuelle et que l'application d'une seule d'entre elles ne semble pas dépendre explicitement de l'application d'une autre, bien qu'il soit fait mention, dans la dernière proposition de la liste soviétique, d'un contrôle général. De même, les propositions des Etats-Unis, présentées par M. Lodge le 14 janvier et qui figurent maintenant dans le document A/C.1/783, sont aussi des propositions individuelles, bien que celles relatives aux armes nucléaires et aux explosions expérimentales d'armes nucléaires soient, à juste titre, étroitement liées.

J'espère que la Commission me permettra de présenter de brefs commentaires des propositions soviétiques qui figurent dans le document A/3366 et qui, si j'en crois la déclaration du chef de la délégation de l'Union soviétique, constituent toujours la base de la position de l'Union soviétique telle qu'elle est présentée à cette session de l'Assemblée générale.

La première proposition soviétique est relative à la réduction des effectifs des forces armées.

L'attitude australienne à l'égard de la question de la réduction des effectifs militaires est très nette. Nous estimons qu'une telle réduction est satisfaisante en principe, bien que nous ayons des doutes sérieux quant à l'effet réel d'une simple réduction d'effectifs en vue du progrès des armes modernes. Nous ne pensons pas que la réduction numérique des effectifs des forces armées devrait être opérée isolément d'une réduction de l'équipement militaire que les forces armées des diverses grandes Puissances ont à leur disposition. Nous estimons que la réduction des effectifs devrait être à nouveau étudiée par le Sous-Comité en relation avec la question de l'équipement militaire et que des méthodes devraient être élaborées pour le règlement de ce problème du point de vue de l'armement. Cela peut être fait, bien entendu, de diverses façons. De l'avis de certains, des contrôles budgétaires et financiers pourraient se révéler satisfaisants et suffisants.

Nous estimons, toutefois, que dans l'état de tension actuelle du monde, les réductions annoncées ne créeraient aucun sentiment réel de confiance, à moins qu'elles ne soient appuyées par des observations directes effectuées, dans des conditions appropriées, par un organe international de contrôle efficace. Les budgets, d'une façon générale, sont particulièrement imprécis et des dépenses qui semblent destinées à certains buts peuvent facilement et de différentes façons être affectées à d'autres fins. Le budget soviétique en fournit un exemple notoire.

De l'avis de la délégation australienne, il importe également que toute formule de désarmement acceptable fixant les effectifs des forces armées tienne compte de considérations stratégiques essentielles, ainsi que des éléments économiques, politiques et démographiques. C'est là un point particulièrement important pour un pays comme l'Australie, étant donné sa superficie, sa situation géographique et sa population et également en raison du fait qu'elle dépend de la sécurité des communications maritimes et aériennes avec d'autres pays, en particulier avec les nations sœurs du Commonwealth britannique. Il y a lieu également de tenir compte, selon nous, des conséquences de toute réduction sur l'équilibre des forces en Asie où les effectifs chinois pourraient aisément devenir un facteur écrasant dans une vaste région où aucune autre grande Puissance ne maintient des forces importantes.

En ce qui concerne les réductions unilatérales des effectifs, qui sont devenues une spécialité de l'Union soviétique, je dois avouer qu'il nous est difficile de les apprécier selon leur valeur apparente. Même si ces réductions étaient strictement appliquées, leur valeur réelle, étant donné le progrès des armes modernes, serait difficile à déterminer. Je crains également que les annonces soviétiques de réductions unilatérales n'aient un caractère suspect, parce qu'elles sont trop souvent destinées à des fins de propagande. A notre sens, une action unilatérale dans la réduction des forces armées ne saurait remplacer un système de désarmement internationalement contrôlé. Aucune autorité extérieure n'est actuellement en mesure de vérifier, en Union soviétique, la portée réelle des réductions. Aucune autorité extérieure n'est en mesure d'estimer leur importance militaire et économique réelle. Certains estiment que ces réductions sont la preuve que l'Union soviétique concentre ses efforts sur la mise au point d'armes

nouvelles d'une très grande efficacité et que les progrès techniques qui rendent ce changement possible permettent au Gouvernement soviétique de détourner les effectifs de ses forces armées vers les industries qui ont un grand besoin de main-d'œuvre et vers d'autres activités.

Pour me résumer sur ce point, je ne pense pas que la Commission doive se laisser par trop impressionner par les réductions d'effectifs des forces armées si elles ne sont pas soumises à une vérification et à un contrôle internationaux, étant donné surtout que le rapport entre la puissance numérique et les armes modernes n'a, en aucune façon, été établi sur une base sûre. La situation particulière des effectifs militaires en Asie devra être prise en considération et les petits pays ne doivent pas se hâter d'adopter, pour déterminer les effectifs de leurs forces armées, une formule qui ne tiendrait pas compte des circonstances géographiques et autres qui leur sont propres. En bref, l'ensemble de la question des effectifs militaires et celle des conséquences des réductions des forces des grandes Puissances, ainsi que des réductions qui pourraient être possibles, par la suite, pour les petites Puissances, doivent être étudiées de façon plus approfondie et plus complète par le Sous-Comité. Ce disant, je n'oublie pas, certes, que l'Europe, dans les conditions actuelles, est peut-être la région la plus importante, mais elle n'est pas la seule où une autre grande guerre pourrait être déclenchée.

La deuxième proposition soviétique concerne la limitation des armes nucléaires et l'arrêt des expériences. Le document de l'Union soviétique ne rattache pas cette seconde proposition relative aux armes nucléaires à la première, qui avait trait aux réductions des effectifs militaires, à moins que l'on estime qu'elle y soit liée par les mots "pendant la période précisée", ce qui peut être serait exact. Cependant, tout le monde devrait se rendre compte que, si la deuxième proposition soviétique était mise en oeuvre, les effectifs des forces militaires communistes seraient prédominants aussi bien en Europe - où se trouveraient les forces de l'Union soviétique elle-même et celles des autres pays du Pacte de Varsovie - qu'en Asie - étant donné l'armée permanente extrêmement nombreuse que maintient le régime chinois communiste - sans que les pays non communistes aient à leur disposition les armes atomiques et à l'hydrogène qu'ils estiment dans les circonstances actuelles essentielles à leur sécurité. En fait, à mon avis, le sens commun veut qu'à l'heure actuelle, les armes atomiques que détiennent les Puissances occidentales soient la majeure contre-partie qu'ils puissent opposer à la force des puissances communistes en armements de type classique et en effectifs. Des propositions visant à interdire en ce moment les armes atomiques et à l'hydrogène sembleraient malheureusement hors de notre portée, à moins que - et jusqu'à ce que - elles s'accompagnent de réductions simultanées et importantes des armements de type classique et des forces armées jusqu'à des niveaux fixés d'un commun accord, ces réductions suivant un rythme décidé à l'avance et étant soumises à un système effectif de contrôle et de vérification internationaux.

La troisième proposition de l'Union soviétique, qui a trait à la question du stationnement de troupes étrangères en Allemagne, pourrait fort bien retenir l'attention des puissances intéressées. Il me semble que toute réduction sur une grande échelle des forces armées en Allemagne devrait être considérée comme partie d'un programme qui devrait tenir compte du règlement à venir de la question de l'Allemagne, et aussi de la position future de l'Union soviétique en ce qui concerne d'autres pays de l'Europe orientale. Il s'agit donc d'une proposition qui a une grande portée politique, ce qui la rendra difficile à résoudre utilement au Sous-Comité.

La quatrième proposition soviétique porte sur la réduction des troupes stationnées en Europe aux termes des traités du NATO et de Varsovie. Là encore, les implications sont si vastes qu'il m'est à peine nécessaire de souligner que la question ne saurait être réellement examinée au titre du problème du désarmement. Une limitation considérable des forces stationnées dans les Etats parties du NATO et des forces soviétiques que maintient l'URSS dans les pays signataires du traité de Varsovie...

soulever toute la question d'un accord relatif au problème de la sécurité de l'Europe. De telles réductions devraient être entreprises dans le cadre d'un accord sur la sécurité européenne et soumises à une vérification et à un contrôle internationaux pleinement effectifs.

Quant à la cinquième proposition de l'Union soviétique, elle tend à ce que les bases militaires étrangères, aériennes et navales, situées sur le territoire d'autres Etats, soient supprimées dans les deux ans. Je voudrais simplement faire observer qu'il semble y avoir une bien grande différence entre les troupes étrangères stationnées dans les pays du NATO - où ces forces sont sur place avec l'entier assentiment du pays intéressé et sous sa surveillance - et les forces soviétiques stationnées dans les pays signataires du traité de Varsovie - où le Gouvernement de l'Etat intéressé n'a pratiquement aucun contrôle sur les troupes de l'URSS et doit vivre dans la crainte qu'elles soient utilisées comme elles l'ont été en Hongrie, au cas où la prétendue autorité "souveraine", dans ce pays, voudrait prendre une action qui n'aurait pas l'heur de plaire à l'Union soviétique.

La sixième proposition recommande la réduction des crédits militaires en tant que corollaire à une autre action. Ce serait une bonne chose si nous pouvions espérer que la situation devienne telle que je l'ai indiqué à propos des autres propositions. Dans l'état actuel des choses, cette assertion d'après laquelle les crédits militaires des Etats devraient être diminués ne me semble pas avoir beaucoup de sens car il est évident que l'Union soviétique n'est pas disposée à accepter les mesures de contrôle nécessaires ou à consentir aux règlements politiques essentiels qui permettraient la mise en oeuvre des propositions précédentes.

La septième proposition de l'Union soviétique a trait au contrôle international du désarmement. La première partie de cette proposition me paraît simplifier les choses à un point presque incroyable. Il n'est pas douteux que ceux d'entre nous qui ont pris part aux débats de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité au cours des dernières années ont compris l'importance vitale d'un contrôle international effectif. M. Moch l'a soulignée à maintes reprises. Les Etats-Unis ont fourni des documents très détaillés expliquant comment un organe de contrôle pourrait être organisé et ce que pourraient être ses pouvoirs et ses moyens de fonctionnement. Pourtant, cette septième proposition soviétique expose sans ambage qu'un contrôle international strict et effectif devrait être établi avec tous les droits et fonctions nécessaires. Ensuite, dans la seconde partie de cette proposition, l'Union soviétique expose un plan de M. Bulganine relatif à des postes d'observation terrestres, comme s'il ne s'agissait que de cela. Des postes

d'observation terrestres aux points stratégiques seraient certainement utiles, mais ils ne représentant qu'un aspect minime des fonctions dont serait chargé un organe de contrôle véritablement effectif.

Tout ce que je puis dire, c'est que cette dernière proposition soviétique paraît rendre superflues même les parties des autres propositions dont j'ai dit qu'elles étaient à mon avis dignes d'un examen approfondi, soit par le Sous-Comité, soit par les Puissances intéressées.

Je suis certain que si nous étudions de très près la proposition soviétique, nous constaterons que l'Union soviétique s'en tient à la position qu'elle a adoptée depuis plusieurs années, à savoir que l'organe de contrôle doit être soumis au Conseil de sécurité. Or nous savons tous ce que cela signifie : cet organe de contrôle dépendrait entièrement du veto soviétique qui pourrait intervenir chaque fois que l'Union soviétique estimerait que les mesures recommandées par cet organe sont contraires à ses intérêts et à ceux de ses alliés.

Dans la lettre du Gouvernement soviétique du 17 novembre ainsi que dans la déclaration du représentant de l'Union soviétique devant la Première Commission, il a été dit que l'Union soviétique était disposée à examiner la question d'appliquer un système de photographies aériennes à "une vaste région de l'Europe", c'est-à-dire sur une profondeur de 800 kilomètres à l'ouest comme à l'est de la "ligne de démarcation" entre les forces armées de l'OTAN et celles des pays signataires du Traité de Varsovie. Cette proposition soviétique prévoit cependant que les Etats directement intéressés devront être consultés. Il s'agit donc là d'une acceptation du principe de l'inspection aérienne mutuelle, mais restreinte à une région couvrant le territoire d'un nombre assez considérable d'Etats, qui, pour que le système puisse être réellement appliqué, devront donner leur acceptation. Je ne crois pas que cette proposition soviétique de caractère limité puisse se comparer d'une manière quelconque au plan remarquable avancé par le Président Eisenhower, connu sous le nom de "ciel ouvert". Cependant, j'estime que cette suggestion de l'Union soviétique doit être examinée très sérieusement, du point de vue technique, par le Sous-Comité. Si cette étude semble promettre des résultats satisfaisants, les aspects politiques de la proposition pourront alors être examinés.

L'Union soviétique a proposé, en outre, deux projets de résolutions dont le premier (A/C.1/L.160) invite tous les Etats à mettre fin aux expériences faites à l'aide d'armes atomiques et à l'hydrogène, et le second (A/C.1/L.161) ne soulève que des questions de procédure. Ce dernier projet de résolution est maintenant dépassé par celui qu'ont proposé, dans le document A/C.1/L.163, un certain nombre de pays, dont l'Australie. Je ne parlerai donc pas du projet soviétique, si ce n'est pour dire qu'il nous semble prématuré d'envisager la réunion d'une session spéciale de l'Assemblée générale en la phase actuelle des négociations entre les grandes Puissances, d'autant plus que la prochaine session ordinaire de l'Assemblée commencera dans huit mois environ.

L'Assemblée réexaminera alors, sans aucun doute, la question du désarmement à la lumière des résultats obtenus par la Commission du désarmement et par son Sous-Comité au cours de cette année.

Ma délégation devra adopter une position négative à l'égard du projet de résolution de l'Union soviétique au sujet de l'interdiction des expériences faites avec des armes atomiques et à l'hydrogène. J'ai déjà expliqué que nous considérons ces armes comme la meilleure parade contre quiconque voudrait tirer parti, pour entreprendre une agression, de l'avantage considérable dont dispose à l'heure actuelle la Puissance militaire soviétique dans les domaines classiques. Nous pensons que, dans les conditions actuelles, ces expériences doivent se poursuivre pendant un certain temps encore afin que le monde libre soit en sécurité.

La délégation de l'Australie est toute prête à examiner la possibilité de limiter dans une certaine mesure ses expériences, bien qu'à notre avis leur interdiction totale ne puisse être envisagée qu'en liaison avec les autres aspects du désarmement, tout particulièrement en ce qui concerne le contrôle des armes et des matières nucléaires et, dans notre partie du monde, en liaison avec les progrès réalisés en matière de désarmement contrôlé dans le domaine classique.

Une proposition importante (A/C.1/L.162) a été avancée par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège. La délégation de l'Australie se félicite de cette proposition qui, à notre avis, préconise la meilleure méthode pour parvenir à l'objectif recherché. Nous estimons cependant que le système d'enregistrement des expériences nécessite une étude plus approfondie et qu'il doit donc être discuté en détail, plus particulièrement par les Puissances les plus directement intéressées. C'est pourquoi nous approuvons la proposition de ne pas mettre aux voix le projet de résolution des trois Puissances au cours de cette session de l'Assemblée et de le renvoyer, avec les autres propositions, à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité afin qu'ils procèdent à une étude et qu'ils fassent rapport à l'Assemblée générale, ainsi que le prévoit le projet de résolution que l'Australie a rédigé avec plusieurs autres délégations. Nous sommes d'avis que la méthode préconisée dans la résolution des trois Puissances, qui entend tirer parti du Comité des Nations Unies pour l'étude des radiations ainsi que des services que pourrait rendre le Secrétariat des Nations Unies - et nous pensons que le Secrétariat serait en mesure de rendre continuellement des services alors que le Comité pour l'étude des radiations ne se réunira que de temps en temps - est sans doute la meilleure pour obtenir des résultats satisfaisants, mais nous estimons

que cette proposition doit être étudiée plus en détail afin de déterminer les lignes de conduite à suivre.

J'ai expliqué d'une manière assez précise notre position à l'égard des projets de résolutions présentés par l'Union soviétique, d'une part, et par les trois Puissances, d'autre part, et j'ai énuméré les points qui, à notre avis, doivent toujours rester présents à notre esprit lorsque nous examinons le problème du désarmement dans son ensemble. Il y a deux mois que nous connaissons les propositions soviétiques, ce qui a évidemment facilité notre prise de position. Par contre, ce n'est que depuis une semaine que nous connaissons les propositions présentées par M. Lodge et qui font l'objet du mémorandum des Etats-Unis (A/C.1/783), et mon gouvernement n'a pas eu suffisamment de temps pour les étudier en détail. Je voudrais cependant vous exposer mes réactions personnelles à leur égard. Les remarques que j'ai déjà présentées au sujet de plusieurs points contenus dans les propositions soviétiques sont également valables, évidemment, pour l'examen des propositions des Etats-Unis qui se rapportent aux mêmes sujets.

La première proposition des Etats-Unis envisage que toute la production future de matières fissiles devrait être consacrée à des fins non guerrières, un contrôle international efficace devant être exercé. Nous croyons que ce serait là un bon point de départ pour rechercher la solution du problème particulièrement complexe que soulève le contrôle des armements nucléaires. Nous reconnaissons tous qu'il est impossible de contrôler toutes les matières nucléaires produites jusqu'à ce jour et de déceler les stocks existants. Mais si un système de contrôle et d'inspection efficace pouvait être appliqué à la production actuelle, ce serait là un pas en avant appréciable et, comme l'indique la proposition des Etats-Unis, peut-être la porte serait-elle ouverte pour passer à l'étape suivante, à savoir un contrôle qui s'exercerait sur la production passée. Tout ce problème mérite une étude technique approfondie, tant au sein du Sous-Comité qu'au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sera prochainement installée.

La deuxième proposition des Etats-Unis dépend de la manière dont la première sera mise en vigueur. Partant du principe que leur première proposition sera mise en application, les Etats-Unis suggèrent que l'on se mette d'accord ensuite sur une limitation, puis plus tard sur une interdiction, des explosions nucléaires expérimentales. Cette proposition, elle aussi, nous semble intéressante et nous pensons que les organes que je viens de mentionner pourraient, comme les divers gouvernements intéressés, l'étudier d'une manière approfondie. Le Gouvernement

australien n'a pu, cependant, examiner en détail le problème posé par un système d'enregistrement et de préavis, et la question d'un contrôle international limité.

La troisième proposition des Etats-Unis concerne un premier niveau de réduction des armes classiques et des forces armées, assorti d'un contrôle approprié. Les réserves que j'ai formulées, en parlant de la proposition de l'Union soviétique, au sujet du principe des niveaux s'appliquent également ici. Ceci mis à part, je pense que l'Australie pourrait approuver la méthode suggérée par les Etats-Unis, en particulier en ce qui concerne les techniques d'inspection et la vérification des réductions opérées.

La quatrième proposition des Etats-Unis concerne un contrôle sur les objets propulsés dans l'espace. Je crois pouvoir indiquer que l'Australie adoptera une attitude positive à cet égard, ainsi d'ailleurs, je le suppose, que la plupart des pays. Mais mon gouvernement insistera pour qu'il ne subsiste aucun doute sur l'efficacité du système de contrôle devant s'appliquer dans ce domaine, avant d'accepter de participer aux mesures envisagées.

De toute façon, mon gouvernement devra n'éprouver aucun doute sur l'efficacité du système de contrôle proposé avant d'être en mesure de s'associer à l'étude du problème.

La cinquième proposition des Etats-Unis d'Amérique concerne les garanties contre une attaque par surprise de grande envergure. Nous partageons certainement la préoccupation exprimée par M. Lodge et je pense que la méthode préconisée tant dans son exposé que dans le mémorandum des Etats-Unis d'Amérique peut se révéler la plus fructueuse. La Commission sera sans doute d'avis qu'un certain accord peut être atteint sur ce point, qui devrait être sérieusement étudié par le Sous-Comité et peut-être, ensuite, si l'examen au sein du Sous-Comité le justifiait, par d'autres Etats directement intéressés à la mise sur pied progressive de ces systèmes d'inspection.

Je me suis efforcé de commenter la documentation soumise à la Commission cette année. Ce n'était pas tâche facile, dans les circonstances présentes, alors que les crises internationales ont interrompu le fonctionnement de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, alors que les gouvernements eux-mêmes ont dû s'attacher aux problèmes immédiats. Il n'est donc pas surprenant que l'objet de notre débat, cette année, ait peut-être une moindre portée que dans le passé. Pour notre part, nous préférons que les Nations Unies étudient les problèmes pratiques que pose le désarmement plutôt que de rechercher un accord de principe avec l'Union soviétique sur une base plus large qui s'avère inconsistante lorsqu'on en vient aux dures réalités.

Nous voudrions pouvoir penser que l'Union soviétique, cette année, a formulé ses propositions en toute bonne foi. J'avoue qu'il nous est difficile de ressentir cette confiance. J'ai le sentiment que la plupart des propositions soviétiques ressemblent à un coup de dés minutieusement mis au point, visent à marquer un avantage de propagande, à tendre un piège aux gouvernements du monde libre qui, naturellement, aspirent à la paix et à la sécurité, sans avoir à consacrer aux armements une large partie de leurs ressources.

Ces propositions de désarmement rappellent quelque peu les chèques qui peuvent être tirés dans les limites d'un crédit spécialement consenti. En l'occurrence, il importerait que le chèque - autrement dit la proposition - jouisse de la caution d'un gouvernement qui l'honorera en bonne foi. Je doute qu'à ce stade on puisse

penser en toute confiance que l'Union soviétique s'est acquis, dans ce domaine du désarmement, un tel crédit et que les autres pays des Nations Unies voudraient honorer ses chèques sans autre.

Le discours qu'a prononcé le représentant soviétique devant la Première Commission me paraît révélateur de ce que je viens de dire. La majeure partie de ce discours était consacrée aux attaques les plus injustifiées contre les Etats-Unis d'Amérique et les partenaires de ce pays dans les diverses organisations de sécurité auxquelles les Etats-Unis appartiennent. Cette concentration d'hostilité à l'endroit des Etats-Unis d'Amérique me paraît trahir les mobiles réels de l'Union soviétique. Ce que vise réellement cette dernière, c'est le démantèlement des organismes occidentaux de sécurité, leur effritement, en persuadant les peuples intéressés de se débarrasser du fardeau des dépenses qu'entraînent les mesures de sécurité en faveur de garanties sur le papier, de promesses de l'Union soviétique.

Je ne veux nullement dire que nous devons renoncer à parler de désarmement avec l'Union soviétique. A travers toute la propagande que déploie l'Union soviétique, sur le sujet du désarmement, on trouve de temps à autre un peu de substance, même si cette substance procède davantage de la crainte que de la bonne volonté.

Le Gouvernement soviétique ne souhaite pas plus que tout autre gouvernement que sa population soit exposée aux effets des bombes à hydrogène ou des projectiles intercontinentaux. A la lumière des discussions passées sur le problème du désarmement, on ne relève encore, de sa part, que peu de bonne volonté, de réel désir de coopérer, d'offre d'accord réel fondé sur la bonne foi.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques sur une note de découragement. En tant que membre de la Commission du désarmement, en tant que pays voué à la cause d'une paix durable entre les nations, l'Australie continuera de prêter tous ses efforts en vue de trouver les termes d'un accord. Encore que l'initiative doive venir des grandes Puissances, nous ne manquerons jamais, chaque fois que nous le pourrons, de signaler, en bonne foi, les voies susceptibles de conduire à des résultats fructueux.

M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La conclusion essentielle susceptible d'être tirée de l'échange de vues auquel a procédé la Commission politique, c'est que le problème de la fin de la course aux armements, de la réduction des armements et des forces armées ainsi que de l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène continue de figurer au coeur même des problèmes internationaux. Il est d'une importance fondamentale eu égard à la détente internationale et à la consolidation de la paix. Aucun retard ne doit être toléré dans la recherche d'un accord sur des mesures pratiques de désarmement. Si les Etats, et tout d'abord ceux disposant de la plus grande puissance militaire, veulent s'entendre pour mettre fin à la course aux armements, abhorrée des peuples et grosse de dangers, nul doute que le problème ne soit heureusement résolu.

Fidèle à sa politique de paix, de règlement pacifique des problèmes internationaux, l'Union soviétique continue de se prononcer en faveur de la fin de la course aux armements, de l'interdiction des armes atomiques ainsi que de la réduction des forces armées et des armements de type classique, ce qui permettrait d'écarter la menace d'une nouvelle guerre. Dans cette noble tâche, l'Union soviétique est prête à coopérer avec tous les Etats qui visent le même but.

Ma délégation parlera brièvement des aspects du problème dont devraient s'occuper avant tout la Commission du désarmement et son Sous-Comité. Elle présentera quelques observations sur le débat qui s'est institué ici même.

Au cours de ce débat, on s'est référé à la résolution, d'une importance toute spéciale, adoptée, le 4 novembre 1954, par l'Assemblée générale (808 (IX)). Patronnée par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, du Canada et de l'URSS, cette résolution fut adoptée par l'Assemblée à l'unanimité. Ce faisant, l'ONU reconnaissait, en fait, que pour résoudre le problème du désarmement il convenait de s'engager dans la voie d'une réduction importante des armements, d'une interdiction totale des armes nucléaires et de l'établissement d'un contrôle international rigoureux.

C'est à cela que doivent tendre les Etats et surtout ceux qui sont membres de la Commission du désarmement et du Sous-Comité. Or, si l'on prend connaissance des propositions faites par la délégation des Etats-Unis au cours de cette discussion, on constate que ces propositions passent sous silence une question fondamentale : celle de l'interdiction des armes atomiques et de leur élimination des armements des Etats. Cependant, c'est là le problème le plus pressant. Tous les peuples du monde ont un intérêt vital à sa solution. Dans les propositions des Etats-Unis d'Amérique, on se préoccupe moins d'aboutir à un accord en vue de l'interdiction totale des armes nucléaires et de l'élimination de ces armes des armements des Etats que de l'établissement d'un système complexe d'inspection et de contrôle de la production future des matières fissiles.

Je dois, en passant, attirer l'attention sur des articles de la presse des Etats-Unis qui nous ont appris que les cercles officiels de ce pays étudient en ce moment la possibilité de créer, sur le territoire d'autres Etats, des unités armées ayant une mission spéciale et disposant d'armes atomiques. Il est clair que, si c'est ainsi qu'on veut résoudre le problème des armes nucléaires, la menace d'une guerre atomique continuera de peser sur les peuples et d'empoisonner l'atmosphère internationale. Il est impérieux d'arriver à un accord sur l'interdiction de l'arme atomique. Tout retard à cet égard augmente le risque d'une guerre atomique. Si tous les pays qui disposent d'armes nucléaires veulent réellement écarter la menace qui pèse sur le monde, il est évident qu'un progrès important pourra être fait dans cette voie. Il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse arriver à un accord et c'est à cela que doivent tendre nos efforts, tant au sein de notre Organisation qu'en dehors d'elle.

Nous pouvons faire un premier pas vers la solution du problème de l'interdiction totale des armes atomiques et des armes à l'hydrogène en interdisant les expériences d'armes nucléaires. Vous rappellerai-je que, dès 1954, le Gouvernement de l'Inde présentait à la Commission du désarmement des Nations Unies une proposition portant interdiction de ces expériences? Une proposition dans le même sens est maintenant soumise par un certain nombre d'Etats et elle est appuyée par un nombre toujours plus grand de peuples, de personnes, d'organisations, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

La délégation de l'Union soviétique a présenté un projet de résolution demandant qu'il soit mis fin immédiatement aux expériences d'armes atomiques. Nous demandons une solution de ce problème, qu'un accord sur la question du désarmement dans son ensemble soit réalisé ou non.

On a déjà dit ici que l'application d'une décision de cette nature ne nécessiterait pas l'établissement d'un système complexe de contrôle. Dans l'état actuel de la science, les explosions nucléaires, où qu'elles aient lieu, peuvent être enregistrées par certains appareils. Les spécialistes le reconnaissent, notamment les spécialistes américains. Malheureusement, les propositions des représentants de certains pays d'Occident et le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège ne montrent pas que ces pays veulent qu'il soit mis fin aux expériences d'armes nucléaires. Ces pays se bornent à demander l'établissement d'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales par les Nations Unies sur préavis des Etats qui se proposent de faire ces expériences. On essaie de nous faire croire qu'il s'agit là d'un pas en avant qui permettrait un progrès vers la solution du problème du désarmement, qui permettrait de sortir de l'impasse. N'est-il pas clair que l'enregistrement des explosions nucléaires ne réduira pas les effets nocifs de ces explosions? Qui peut sérieusement prétendre que, parce qu'une explosion nucléaire aura été enregistrée, le danger des poussières radioactives en sera réduit?

La délégation de l'Union soviétique insiste sur le fait que, si l'on veut résoudre ce problème, il faut interdire sans délai les expériences d'armes nucléaires. C'est une possibilité et, par conséquent, il n'y a aucune raison de ne pas prendre une telle décision. Celle-ci écarterait l'une des sources d'angoisse des peuples du monde et exercerait une bonne influence sur le climat international. Ayant écarté l'une des causes d'inquiétude des peuples, cette décision aurait pour effet de renforcer la confiance internationale et préparerait la voie à d'autres mesures dans le domaine du désarmement. Si les Nations Unies n'utilisaient pas les possibilités qui s'offrent à elles pour interdire les expériences de ces types d'armes, ce serait un coup sérieux porté à la cause de la paix et de la coopération des peuples.

Le mémorandum des Etats-Unis traite du problème des fusées à longue portée, des projectiles intercontinentaux et, en général, des projectiles à long rayon d'action. Le développement de ces nouveaux engins rend la guerre atomique plus dangereuse, plus meurtrière encore. C'est pourquoi l'on comprend l'intérêt porté à ce problème et le désir de le résoudre. Il faut souligner que la sécurité internationale n'est pas menacée par les expériences faites avec les fusées intercontinentales ni par ces fusées elles-mêmes, mais par les matières atomiques ou nucléaires qu'elles peuvent contenir.

M. Kouznetsov (URSS)

N'est-il pas évident que le danger des armes nucléaires n'est pas atténué par le fait que ces armes sont lancées sur leurs cibles, non pas par des fusées, mais par des avions?

A propos de ce point particulier, il faut noter que la suggestion d'exercer un contrôle sur le développement des fusées intercontinentales passe sous silence des problèmes aussi importants que ceux des bases militaires d'où il est possible de lancer les fusées à court rayon d'action, des avions qui se trouvent sur ces bases et qui, eux aussi, peuvent porter à destination les armes atomiques. Ainsi, la proposition prévoyant le contrôle des expériences de fusées intercontinentales ne diminue en rien le danger de la guerre atomique. La seule manière de libérer l'humanité de la menace d'une guerre atomique est de décider l'interdiction inconditionnelle des armes atomiques et des armes à l'hydrogène.

Certaines délégations, par exemple celle du Royaume-Uni, ont suggéré que l'étude du problème du désarmement au sein de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité devrait donner la priorité à la question du contrôle, et non pas aux propositions formulées par divers Etats en vue de faire cesser la course aux armements, de réduire les forces armées et les armements de type classique et d'interdire les armes nucléaires.

L'Union soviétique a toujours attaché une importance extrême aux problèmes du contrôle effectif de la réduction des armements de type classique et des forces armées et d'un contrôle permettant de prévenir toute attaque à l'improviste d'un Etat contre un autre. On peut en juger par les propositions faites le 10 mai 1955, le 27 mars 1956 et le 17 novembre 1956 par l'Union soviétique et qui prévoyaient l'institution d'un contrôle international rigoureux et vaste, disposant de tous les droits et pouvoirs nécessaires pour veiller à ce que les Etats respectent les engagements pris.

La déclaration du Gouvernement soviétique, aux termes de laquelle ce gouvernement est disposé à étudier la question d'inspections aériennes réciproques sur un territoire limité, constitue un progrès vers le rapprochement des points de vue.

Comme d'autres pays, l'Union soviétique pense qu'il est impossible d'étudier le problème du contrôle international en l'isolant des mesures de désarmement; le contrôle doit faire partie de tout accord sur le désarmement et de tout programme complet de réduction des armements et des forces armées et d'interdiction des armes nucléaires. En agissant autrement - il est aisé de le comprendre -, loin

M. Kouznetsov (URSS)

de faciliter une solution, on n'aboutirait qu'à détourner l'attention du fond du problème. En l'absence d'un accord sur la réduction des armements, un organe de contrôle n'a rien à faire et ne peut rien faire; car ce sont les Etats, et non pas l'organe de contrôle, qui doivent désarmer et qui doivent réduire les armements.

Une expérience déjà longue nous montre que les discussions sur le désarmement aboutissent à une impasse chaque fois que l'on veut étudier la question du contrôle en l'isolant des mesures pratiques de désarmement.

Au sujet de la réduction des forces armées et des armements de type classique, la délégation soviétique désire rappeler les propositions qu'elle a déjà formulées afin de faciliter la solution de ce problème. Ces propositions prévoient la réduction, en deux années, des forces armées des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine jusqu'à un effectif allant de un million à un million et demi d'hommes pour chacun de ces Etats, et à six cent cinquante mille hommes pour le Royaume-Uni et pour la France respectivement, dans le cadre d'un contrôle efficace. L'Union soviétique propose de réduire la première année les forces armées des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine à deux millions et demi d'hommes par Etat, et à sept cent cinquante mille hommes pour le Royaume-Uni et pour la France.

Puis-je rappeler que les Puissances occidentales avaient présenté les mêmes propositions? Il y a donc, selon nous, toutes les chances de pouvoir se mettre d'accord sur ce point; il est possible d'espérer que ces propositions seront appuyées par toutes les délégations, - d'autant plus que la nécessité de réduire les armements et les forces armées devient, ces temps derniers, chaque jour plus claire.

Cependant, le mémoire des Etats-Unis se borne à proposer que les forces armées soient ramenées à un niveau de deux millions et demi d'hommes pour chacun des trois Etats suivants, Etats-Unis, Chine et Union soviétique, et à sept cent cinquante mille hommes pour le Royaume-Uni et pour la France. D'après ce mémoire, l'exécution de ces réductions dépend de conditions nombreuses et complexes. Ainsi, la mise en oeuvre des propositions des Etats-Unis peut être ajournée encore pendant longtemps.

En ce qui concerne la réduction des armements de type classique, le mémoire des Etats-Unis reprend l'allégation, que nous connaissons bien, d'après laquelle cette réduction est impossible si les problèmes politiques les plus importants ne sont pas résolus.

M. Kouznetsov (URSS)

Certains membres de la Commission ont fait observer, avec raison, que si nous perdons du temps à discuter la question de savoir si le règlement des problèmes politiques en suspens doit précéder ou suivre le désarmement, nous nous trouverons dans un cercle vicieux duquel nous ne pourrions jamais sortir et que le problème du désarmement ne sera jamais résolu. Il est clair que la proposition des Etats-Unis n'aura pas pour résultat une réduction importante des armements et des forces armées de type classique des Puissances occidentales. Or, les Nations Unies ont déjà pris des décisions demandant cette réduction.

Ma délégation voudrait rappeler une fois de plus aux membres de la Commission que l'Union soviétique est prête à se mettre d'accord sur tous les aspects du problème du désarmement; l'Union soviétique juge qu'il est nécessaire de nous mettre d'accord sur certaines mesures partielles, avant même d'attendre la conclusion d'un accord général et indépendamment de cet accord.

La délégation soviétique rappelle que son gouvernement a fait une proposition demandant la réduction, dès 1957, dans le cadre d'un système de contrôle, des forces des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France stationnées sur le territoire de l'Allemagne, jusqu'à un tiers de l'effectif actuel; cette proposition demande également une réduction importante des forces des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France stationnées sur les territoires des membres de l'OTAN et des forces de l'Union soviétique stationnées sur les territoires des signataires du Traité de Varsovie, dès l'année 1957. Des mesures de ce genre contribueraient certainement à améliorer les relations entre les pays d'Europe, à assainir le climat international, à réduire les tensions et à rétablir la confiance.

Ce n'est pas par hasard que ces propositions de l'Union soviétique ont été appuyées par de vastes couches populaires, non seulement en Europe mais également ailleurs.

La délégation soviétique voudrait encore parler de la question de l'augmentation du nombre des membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Comme je l'ai déjà dit, l'une des raisons pour lesquelles les travaux de la Commission de désarmement et surtout de son Sous-Comité n'ont pu aboutir au succès est le caractère étroit de leur composition. Ceci s'applique surtout au Sous-Comité.

On sait que dans le Sous-Comité, à part l'Union soviétique, on trouve les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et le Canada. Ces quatre pays sont des membres actifs du bloc d'agression de l'Atlantique nord. Les travaux du Sous-Comité montrent que les pays d'occident qui en sont membres, liés par les décisions de l'OTAN et par sa politique, n'ont pas contribué à faciliter la solution du problème de la réduction des forces armées et des armements et de l'interdiction des armes atomiques. Ce Sous-Comité est pourtant appelé à étudier un problème fondamental, le problème du désarmement; or il n'a pas de membre représentant des pays qui ne sont pas liés au groupe de l'OTAN.

Cette composition unilatérale du Sous-Comité rend plus difficile la solution des problèmes dont il a la charge, et cela n'est pas dans l'intérêt des Nations Unies non plus que dans celui de la paix. Pour ces raisons, et en tenant compte de l'opinion exprimée par diverses délégations, la délégation soviétique a présenté un projet de résolution demandant que soit augmenté le nombre de membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, afin que ces organes aient un caractère plus objectif et plus général. Dans ce projet de résolution, nous proposons d'adjoindre au Sous-Comité l'Inde et la Pologne. A la Commission du désarmement, nous proposons d'ajouter ces deux pays plus l'Egypte et un pays d'Amérique latine.

En proposant la candidature de l'Inde à ces organes des Nations Unies, nous tenons compte du fait que l'Inde fait preuve de grandes initiatives dans le domaine du désarmement. L'on connaît ses efforts incessants pour arriver à l'interdiction des expériences sur les armes nucléaires. Nous sommes convaincus que la proposition que nous faisons en vue d'augmenter le nombre de membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité est conforme à l'intérêt des Nations Unies. Ces organes pourraient ainsi, de façon plus fructueuse, régler les problèmes dont ils sont chargés, faciliter un accord plus rapide entre les divers Etats pour obtenir la fin de la course aux armements ainsi que des mesures concrètes de désarmement.

Aujourd'hui, la Commission politique est saisie d'un projet de résolution présenté par douze Etats parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et l'Union soviétique. La présentation d'un projet commun est un symptôme positif. Cela a été possible parce que, pendant les pourparlers, la bonne volonté et le désir de coopération ont prévalu. Cela prouve une fois

de plus combien la méthode de pourparlers est fructueuse. C'est la seule méthode qui permet de régler des problèmes dans l'intérêt de tous les pays en cause.

La solution du problème du désarmement exige que tous les Etats membres de l'Organisation y consacrent leurs efforts, et avant tout les Etats les plus puissants du point de vue militaire. Le Gouvernement soviétique, en présentant ses propositions du 17 novembre 1956, a fait un pas important vers l'accord pour la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction de l'arme nucléaire. L'Union soviétique continuera de tout faire pour faciliter la solution la plus rapide du problème du désarmement. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à faciliter cette solution et s'acquitter ainsi de son devoir devant les peuples du monde, qui exigent que la tension internationale soit dissipée et que soit consolidée la paix générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Inde. Mais on m'informe que M. Menon n'est pas en mesure de parler ce matin. Cependant comme nous devons clôturer de toutes façons la discussion générale, la délégation de l'Inde me fait savoir que M. Menon prendra la parole au moment de la discussion sur la résolution. Je vais donc donner la parole au dernier orateur inscrit dans la discussion générale, le représentant de la France.

M. MOCH (France) : Avant d'exposer le point de vue de la délégation française, je voudrais dire quelques mots d'explication, qui seront aussi quelques mots d'excuse.

Un certain nombre de délégués se sont étonnés que tous les membres du Sous-Comité n'aient pas pris la parole au début de cette discussion générale et je sais particulièrement gré au représentant de l'Iran des termes qu'il a choisis pour exprimer sa déception. Je n'ai été guidé ni par vanité, ni par embarras, ni par irrévérence en retardant mon exposé, mais par une considération particulière pour les membres de la Commission politique qui ne sont pas en même temps membres de la Commission du désarmement. Nous devons en effet rappeler et proclamer que la Commission du désarmement est mandataire de l'Assemblée générale et que le Sous-Comité est mandataire de la Commission du désarmement.

Quel est notre mandat ? Il est double et se résume en cinq mots : rendre compte et tenir compte. Rendre compte : je n'aurais pu prononcer que des redites après les trois discours initiaux complétés de façon si conforme à ce que nous attendons toujours de lui par le représentant du Canada. La première partie du mandat du Sous-Comité ayant été remplie par mes collègues, mon devoir est de tenir compte de ce qui s'est dit ici et de tâcher d'adapter à ces idées les travaux futurs du Sous-Comité. Comment le faire sans d'abord vous avoir écoutés, mes chers collègues anciens et nouveaux - nouveaux à qui je souhaite particulièrement la bienvenue - vous avoir écoutés non seulement avec beaucoup d'attention mais avec beaucoup d'intérêt.

Car la plupart d'entre vous nous ont apporté sinon des éléments nouveaux, du moins des accents nouveaux dont le chœur ne peut que nous rendre plus conscients de nos responsabilités au sein du Sous-Comité. Mais en même temps nous sommes encouragés par le fait que tant d'hommes compétents comptent sur nos efforts.

Je dois une deuxième excuse aux membres les plus anciens de cette Commission. Je crois en effet devoir faire un bref rappel du passé à l'usage de ses membres les plus récents.

Ce débat d'aujourd'hui s'est engagé dans une atmosphère internationale moins favorable que celle de 1954 et même de 1955. Nous avons cependant le devoir de le mener à bonne fin et le droit de demeurer optimistes. Deux raisons commandent notre attitude. Tout d'abord - et cette remarque ne relève pas du paradoxe - lorsque des tensions rendent nos pourparlers plus délicats, ceux-ci doivent être poursuivis avec plus d'ardeur, d'intelligence et de foi. Car tout accord technique, même limité, a chance d'engendrer un début de détente politique, de restaurer un minimum de confiance. Au contraire, un échec se superposant aux difficultés internationales risque d'aggraver celles-ci. Fidèle à son attitude constante, la délégation française ne ménagera donc aucun effort de compréhension mutuelle.

En second lieu, un rapprochement des points de vue s'effectue progressivement, quoique trop lentement à notre gré. Il apparaît à qui feuillette l'historique de ces dix années de débat en recherchant la vue d'ensemble, en étudiant, non les incidents temporaires, mais l'allure globale de l'évolution, la forme générale de la courbe et non ses inflexions instantanées.

Je m'efforcerai par la suite de démontrer cette deuxième affirmation. Mais je l'énonce immédiatement parce qu'elle est encourageante et qu'elle justifie la position française de recherche permanente de compromis.

Ai-je besoin tout d'abord de rappeler cette évidence : des nations souveraines et, hélas, méfiantes n'appliqueront un plan de désarmement que librement accepté, et non pas imposé par un vote de majorité. Tout scrutin non unanime équivaut donc à un rejet et notre devoir commun consiste à réaliser l'accord de tous, à comprendre les points de vue et mobiles de chacun, c'est-à-dire à transiger constamment. Cet ensemble de réflexions a guidé notre délégation depuis le début de ces pourparlers.

Je l'atteste en tout cas depuis qu'en 1951 j'ai assumé la tâche, ininterrompue depuis lors de poursuivre ceux-ci au nom de la délégation française, et je me permets, sans vouloir aucunement polémiquer, de le rappeler à certains de nos collègues qui ont peut-être sous-estimé notre effort de conciliation.

Je voudrais tout d'abord dresser un bref schéma historique de ces tentatives de rapprochement.

Rappelez-vous, mes chers collègues, ou ceux d'entre vous qui étaient là à cette époque, nos oppositions initiales en tous domaines, ou peu s'en faut. Rien dans le projet défendu en novembre 1951 à Paris par MM. Acheson, Selwyn Lloyd et moi-même n'était accepté par la délégation soviétique; réciproquement, nous n'admettions rien, ou presque, du plan exposé par M. Vychinsky. Le seul résultat de cette session fut la création du Comité que présida M. Padilla Nervo, alors Président de l'Assemblée, comprenant MM. Jessup, Lloyd, Vychinsky et moi, qui proposa de substituer à des organismes depuis trop longtemps en sommeil la Commission actuelle du désarmement. Elle naissait sous de fâcheux auspices, en pleine période de division et de tension. Il est utile de le rappeler aujourd'hui, quand s'exhalent des pessimismes un peu juvéniles, parce qu'étrangers à tout ou partie de nos premières difficultés.

A la Commission furent présentés en avril 1952, le projet soviétique soumis à l'Assemblée précédente, un plan américain en cinq phases sur la divulgation et la vérification progressives avant tout début de désarmement, et, le 24 juin, un premier projet français de conciliation en trois étapes, avec imbrication de mesures empruntées aux trois domaines de la divulgation, des réductions classiques et des interdictions nucléaires.

Les idées alors exprimées conservent une valeur actuelle. Tout plan de désarmement doit, pour réunir cette unanimité dont j'ai montré tout à l'heure qu'elle était nécessaire, remplir au moins une condition : augmenter à chacune de ses étapes la sécurité de toutes les parties et non pas celle de l'une au détriment de celle des autres. Evidence aujourd'hui, mais non pas en 1952. A cette époque, la supériorité appartenait aux Occidentaux dans le domaine atomique, aux Soviétiques dans le classique. Des voix s'élevaient parmi les premiers pour reporter en fin d'opérations, le désarmement nucléaire, que, tout naturellement, les Soviétiques plaçaient au tout premier rang. D'où notre effort de synthèse et la suggestion de mener de front des opérations des deux types, en même temps que quelques autres.

Un texte plus complet, mais découlant exactement des principes précédents, fut déposé par nous le 11 novembre 1953, en même temps que la proposition de créer un comité restreint, habilité à siéger en séances privées, qui devint notre Sous-Comité des Cinq Puissances, réuni en mai 1954.

La délégation française y a repris, le 11 juin 1954, en étroite collaboration avec la britannique et sous signature commune, ses textes antérieurs. Initialement repoussés par la délégation soviétique, presque sans examen, repris en discussion privée à Paris, ils furent acceptés comme base de discussion ici même par M. Vychinsky, le 30 septembre 1954. La présentation d'une résolution commune des cinq membres du Sous-Comité porta haut nos espoirs et fut suivie de deux votes unanimes en Commission puis à l'Assemblée. Il nous a semblé ce jour-là en vérité qu'un grand pas venait d'être franchi. M. Kouznetsov a eu raison de le rappeler tout à l'heure, dans un exposé d'où, cette fois, l'esprit polémique était, à une ou deux exceptions près, totalement banni.

Le Sous-Comité se réunit à nouveau en février 1955, après ce vote unanime; s'écarta d'abord quelque peu de son objet; y revint en étudiant, le 8 mars, un projet franco-britannique, le 18 un contre-projet soviétique, le 19 un texte transactionnel encore franco-britannique. Le 10 mai lui parvenait la réponse soviétique aux dernières suggestions de compromis du 19 avril. Document important, marquant un progrès sur le plan technique du désarmement, mais introduisant des conditions politiques diverses et des conceptions nouvelles en matière de contrôle.

Il méritait certes une étude attentive de nos gouvernements. D'autre part, la Conférence des quatre Grands allait se réunir à Genève en juillet, quelques semaines plus tard. Le Sous-Comité reporta sagement sa session après cette conférence.

Lors de cette dernière, dont je puis témoigner, y ayant été présent, qu'elle constitua un utile et émouvant contact humain, le débat sur le désarmement n'a, en fait, pas progressé. Le maréchal Boulganine reprit les propositions soviétiques du 10 mai; à de très légères variantes près, ses collègues ont exposé des idées nouvelles : plan de survol et d'échange de documents militaires du président Eisenhower, projet français de contrôle financier et de versement d'une fraction des économies à un fonds d'aide aux Etats sous-développés, suggestion britannique d'inspection de part et d'autre de la ligne de démarcation, le tout étant finalement renvoyé au Sous-Comité.

D'août à octobre 1955, celui-ci a piétiné. Deux causes expliquent cette stagnation, l'une d'ordre plutôt technique, l'autre plus politique.

La première, technique, découle de l'impossibilité de vérifier, avec une suffisante approximation, les quantités de matières nucléaires produites avant l'instauration du contrôle. Je n'ai cessé, vous m'excuserez de le rappeler, de signaler ce danger : dès le 4 avril 1952, donc fort longtemps avant le passage de l'ère atomique à la thermonucléaire, je disais à la Commission du désarmement :

"En effet, la difficulté d'établir un contrôle efficace croît avec le volume des matières fissiles déjà produites. A mesure que le temps passe, les risques de dissimulation, les dangers de ne pas pouvoir déceler les traces de la production atomique passée (par exemple, si l'on détruit la pile qui a fourni les éléments initiaux) grandissent de façon terrible. Agissons donc avant d'avoir atteint ce point d'où on ne revient pas, ce point of no return au-delà duquel on ne pourra plus arrêter ou même ralentir la course aux armements atomiques, parce qu'aucun système de contrôle ne pourra plus donner aux peuples le minimum de confiance indispensable, s'il n'a pas été établi en temps voulu." (DC/C.1/PV.1, page 6)

Je déduisais alors de cette constatation la nécessité de renoncer à toute intransigeance de part et d'autre pour instituer au plus tôt un contrôle qui fût plus qu'une simple déclaration proposée d'un côté, mais moins qu'un transfert de propriété exigé de l'autre.

Reprenant et développant cette thèse trois ans plus tard, la délégation soviétique en tirait des conclusions d'ordre politique fondées sur les moyens propres, selon elle, à ressusciter la confiance plus que sur des inspections et la délégation américaine lui répondait en s'en tenant au seul plan Eisenhower, alors repoussé par Moscou. D'où, pour nous tous, une nouvelle impasse.

La Conférence atomique de Genève nous donna, à ceux qui y assistèrent et à ceux qui en lirent les comptes rendus, une grande leçon : celle du parallélisme du progrès scientifique, malgré secrets, barrières ou rideaux. Grande leçon d'humilité pour tous, en vérité. La Conférence des quatre Ministres des affaires étrangères, quelques jours plus tard, ne fit faire aucun progrès à notre cause et, à notre dernière Assemblée enfin, la délégation française a tenté un nouvel effort de synthèse tendant à séparer l'immédiatement possible du provisoirement impossible en s'inspirant de sa formule : "Ni, isolément, contrôle sans désarmement; ni désarmement sans contrôle; mais, progressivement, tout le désarmement actuellement contrôlable". La résolution du 16 novembre 1955 marque un recul par rapport à la précédente puisque, vous le savez, elle n'a pas réuni l'unanimité.

Mais elle a marqué une évolution dans nos travaux. Jusqu'alors, nous avions recherché une solution d'ensemble, assez cartésienne pour séduire des Français. Des collègues, le représentant du Canada au Sous-Comité notamment, constatant nos difficultés et nos insuccès, se sont demandé s'il ne valait pas mieux limiter nos premières ambitions à des objectifs plus restreints. La résolution traduit leurs vues en donnant à la Commission une double mission, générale et particulière.

Cette deuxième méthode, toute pragmatique, nous a quelque peu heurtés au début. Nos préférences, à nous Français, restent toujours au plan d'ensemble du type du plan franco-britannique. En isolant un élément, on risque de lui donner une valeur très différente de celle qu'il possède dans un contexte général. Mais la France souhaite avant tout que nous progressions. Aussi, ai-je proposé au Sous-Comité, le 9 avril 1956, que nous renoncions tous à nos plans généraux,

que nous les décomposions en leurs éléments simples, que nous cherchions sur chacun un accord particulier, sous réserve, bien entendu, que l'assemblage, le montage de ces pièces détachées forme en fin d'étude un tout raisonnable et acceptable par tous. Méthode constituant "de notre part une concession importante, lourde, pénible même, car nous avons la vanité ... de tenir à notre plan, à sa double généralité embrassant tous les domaines et toutes les étapes" et traduisant "des idées que nous avons affirmées avec constance depuis 1952" (DC/SC.1/PV.78, page 7). Confirmée en juillet devant la Commission plénière, cette concession reste acquise. Nous sommes prêts à étudier des solutions limitées, si les décisions générales restent hors de notre commune portée.

Aussitôt après cette déclaration, le Sous-Comité a été saisi de trois plans : le franco-britannique du 19 mars 1956 sur lequel le représentant de l'Australie a porté ce matin un jugement auquel je suis particulièrement sensible, ce plan étant général dans sa nature et sa chronologie; ensuite, le soviétique du 27 mars, partiel dans sa nature, puisque visant surtout le désarmement classique, mais comportant des mesures nucléaires isolées, et d'autres de substitution éventuelle; l'américain, enfin, partiel dans sa chronologie, mais général quant au domaine et qui marquait la fin de la "mise en réserve" de l'année précédente. Aucun rapprochement n'a été réalisé et la voie nouvelle de l'analyse par pièces détachées que je suggérais n'a pas été explorée.

Réunie en juillet dernier, la Commission plénière du désarmement n'a pas progressé non plus. Le dernier essai de conciliation que nous ayons tenté, d'ailleurs seulement sur la procédure, a été repoussé par 4 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, ce qui représente certainement le maximum de division possible entre douze votants. La résolution finale, due à notre Président actuel, M. Belaunde, a recueilli dix voix, contre celle du représentant soviétique et avec l'abstention du délégué yougoslave.

Depuis lors, nous avons enregistré trois tentatives nouvelles. Un message du maréchal Boulganine au Président Eisenhower fait allusion, le 11 septembre, à la possibilité de séparer l'interdiction des armes nucléaires de l'ensemble des problèmes du désarmement. La proposition soviétique du 17 novembre 1956 a été reprise ici le 14 janvier par M. Kouznetsov qui l'a assortie de commentaires que

je ne relèverai pas et, le même jour, M. Cabot Lodge a développé un ensemble particulièrement nouveau de mesures proposées par les Etats-Unis.

Tels sont les documents offerts à notre examen. Leur nombre et leur complexité en interdisent toute étude sérieuse à 80. Nous ne pouvons que faire connaître des points de vue généraux et renvoyer le tout à l'étude du Sous-Comité par une résolution de procédure, mais qui sera unanime comme en 1954, et je me félicite autant que le représentant soviétique de l'unanimité à laquelle j'espère bien que nous arriverons tout à l'heure ou cet après-midi.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé. Je voudrais reprendre ici la méthode que j'ai en vain suggérée en avril dernier, c'est-à-dire abandonner tous les plans antérieurs, en isoler les éléments constitutifs logiquement ordonnés, et examiner les points d'accord total ou partiel et ceux encore en litige, ainsi que l'a d'ailleurs entrepris déjà, avec sa maîtrise habituelle, le représentant du Canada, M. Lester Pearson, dont nous avons écouté l'exposé avec le plus vif intérêt.

Ces éléments peuvent, selon moi, se répartir en cinq groupes : les questions générales, celles relatives au domaine classique, celles se rapportant au domaine nucléaire, le contrôle et enfin les questions diverses. Je voudrais les examiner successivement.

Parmi les premières, les questions de principe, trois me semblent s'imposer à notre examen.

Faut-il rechercher un plan d'ensemble, embrassant tous les domaines et toute la chronologie des opérations, ou bien devons-nous définir seulement une première étape, ou encore nous limiter en première urgence à des mesures isolées?

A cette interrogation, des réponses diverses ont été formulées. L'Union soviétique, comme la France et la Grande-Bretagne, a longtemps préféré une convention générale. A défaut d'un accord de ce genre, elle a suggéré, en mars 1956, un plan partial comportant diverses variantes. Les Etats-Unis ont, depuis la fin de la "mise en réserve" des documents antérieurs, fait des propositions limitées à la première étape, en y comprenant d'ailleurs parfois des mesures qui, décidées durant cette étape, ne seraient appliquées qu'à une date ultérieure. M. Brilej, représentant de la Yougoslavie, durant son trop bref passage à la Commission du désarmement, comme ici même le 16 janvier, s'est montré ardent partisan des solutions partielles, mais immédiates et contrôlées. J'ai déjà indiqué que la France, en principe favorable au plan général, acceptait d'en discuter de partiels, ou même des mesures isolées, sous la seule réserve que ces mesures, séparées de leur contexte primitif, ne prennent pas, du fait de leur isolement, une valeur différente de celle qu'elles possédaient dans un plan d'ensemble.

Il y a donc, sur cette première option, un désaccord apparent, mais qui peut être résorbé. De nombreux délégués nous ont tracé notre voie ici, notamment ceux, de la Yougoslavie, de la Suède, du Danemark, du Canada, de l'Autriche, de l'Egypte, de l'Australie, ce matin même, et d'autres que je m'excuse de ne pas citer, qui ont marqué leur préférence pour ce qu'on pourrait appeler "quelque chose tout de suite" plutôt que "pour tout plus tard ou jamais".

La deuxième difficulté peut ainsi s'exprimer : dans l'hypothèse d'un plan plus ou moins général, le passage d'une étape à la suivante, ou d'une opération à la suivante, est-il ou non automatique?

Trois thèses se sont affrontées. Nos collègues soviétiques se sont presque toujours affirmés en faveur d'un automatisme intégral. Quand leurs plans comportaient deux étapes, ils fixaient à chacune une durée d'un an; admettaient comme un postulat bien établi que la première serait achevée par tous les participants à la fin de la première année et que la seconde commencerait immédiatement. Les plans franco-britanniques se fondaient sur un semi-automatisme : le passage d'une étape à la suivante était subordonné à la double constatation par la direction de l'organe international de contrôle que l'étape précédente avait été correctement

exécutée par tous, et que le contrôle était en mesure de vérifier les opérations suivantes. Une procédure assez complexe a été imaginée par la délégation française pour permettre, dans les cas de force majeure, d'accorder des délais aux Etats de bonne foi. On en trouvera le détail dans l'annexe 22 au deuxième rapport de la Commission du désarmement, DC. 71, p.3. La position des Etats-Unis a été réservée, Washington ayant proposé des plans limités à la première étape.

La question n'a d'intérêt que si nous ne renonçons pas à établir un plan général. Dans ce cas, je le dis nettement, un accord semble difficile sur toutes formules d'automatisme intégral. Car aucune Puissance de bonne foi n'acceptera de poursuivre ses propres opérations de désarmement s'il est prouvé qu'une autre, susceptible de la menacer, n'a pas exécuté les siennes. C'est là presque une évidence qu'il faut arriver à insérer dans un traité.

Troisième question d'ordre général : y a-t-il lieu d'imbriquer les mesures classiques et nucléaires ou doit-on les considérer isolément?

La thèse de l'imbrication, imaginée par notre délégation en 1952, a constamment été soutenue par elle et avait rallié les autres membres du Sous-Comité. Cependant la difficulté d'aboutir à un accord général a engendré une tendance à considérer les mesures isolément. Pour nous, nous estimons avec M. Noble, le représentant du Royaume-Uni, qu'une limitation des armements nucléaires ne donne pas une pleine sécurité si elle n'est pas accompagnée d'une limitation et d'un contrôle des armements de type classique. C'est aussi la thèse qu'a soutenue, ce matin, le représentant de l'Australie.

J'arrive aux problèmes du domaine classique.

La première question est celle des niveaux en fin de première étape. Il y a accord sur deux chiffres : 2.500.000 et 750.000 hommes, applicables aux membres permanents du Conseil de sécurité. Ceci est nettement acquis.

Par contre, il n'y a pas accord en ce qui concerne les Puissances autres que celles-là. Des formules diverses ont été suggérées, ne portant que sur un plafond, précisé dans les textes soviétiques, plus vague dans les franco-anglais. La question de la fixation du total propre à chaque Etat, en-dessous de ce plafond commun, n'a pas été abordée.

En ce qui concerne les niveaux finaux, et non plus à la fin de la première étape, il y a eu accord entre la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, pour les membres permanents du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis n'ont pas présenté de suggestions du fait que leurs projets étaient limités à la première étape seulement. Rien n'a été dit par les autres Puissances.

Cette fixation de niveaux globaux laisse d'ailleurs ouvertes de nombreuses questions subsidiaires : que doivent comprendre ces totaux? Selon nous, les seules forces actives de terre, de mer, de l'air, ainsi que les polices militairement organisées. Problème complexe pour lequel les différences d'organisation entre les diverses armées imposeront une étude détaillée.

De même reste à résoudre la question de la répartition des effectifs globaux entre les diverses armées d'un pays. Les besoins de chaque Etat sont différents : une Puissance insulaire - la délégation australienne l'a rappelé ce matin - exige une forte marine. Celles que ne borde aucune mer n'en revendiquent pas. Laissera-t-on chaque Etat fixer librement cette répartition à l'intérieur de ses effectifs totaux? Ne risque-t-on pas, alors, de dangereuses spécialisations si, par exemple, un pays donne la part du lion à son aviation de bombardement? Mais, à défaut de la liberté intégrale de chacun, quels critères adopter? La question n'est pas tranchée.

Que signifie, au reste, la fixation de niveaux nationaux ? Lorsqu'en particulier, des Etats possèdent des réserves instruites, le risque existe d'une rapide remobilisation, ainsi que l'a judicieusement fait remarquer le représentant de la Chine, M. Wei. Les niveaux doivent donc entraîner une limitation parallèle des armements, comme l'a souligné, ce matin, le représentant de l'Australie, M. Walker. Leur vraie signification est de servir de base au calcul de ces armements, et aussi la détermination précise de ceux qui seront maintenus et contrôlés, comme l'a observé le représentant de la Suède, M. Sandler. Sur ce point existe, semble-t-il, un accord tacite. Mais il masque de nombreuses difficultés. Car il faudra fixer les quantités d'armements principaux, d'unités aériennes, de tonnages navals correspondant aux effectifs de chaque pays. Le problème est, certes, soluble. Je n'entreprendrai pas d'en tracer un schéma ici. Il appartiendra aux experts de nos délégations de nous proposer des solutions.

La limitation des effectifs et des armements entraîne une réduction des crédits militaires. Il y a, sur ce point, accord de principe. Mais quelle sera cette réduction ? Ce serait une vue simpliste que de l'imaginer proportionnelle soit aux amputations d'effectifs, soit à celles des armements. Supprimer mille hommes de troupe entraîne une économie calculable, mais d'ailleurs très fortement variable d'un pays au voisin. Envoyer des canons à la ferraille ne procure aucun gain immédiat, mais réduit les commandes futures de remplacement. Il est malaisé d'en déduire les diminutions budgétaires à imposer. L'étude, en tout cas, n'en a pas été abordée.

Si grandes soient elles, les difficultés précédentes apparaissent minimes lorsqu'on aborde celles relatives au domaine nucléaire. Les interdictions concevables sont au moins de quatre sortes : interdiction des explosions expérimentales, interdiction de fabrication, interdiction d'usage, interdiction de détention.

En ce qui concerne, tout d'abord, les explosions expérimentales, il y a accord sur le principe, mais non sur l'application. L'Union soviétique propose l'interdiction immédiate et totale, en passant le contrôle sous silence. La France accepte volontiers cette interdiction, mais sous contrôle et à condition qu'elle soit liée dans le temps à l'interdiction de fabrication. Car, si d'autres pays

poursuivaient la production de bombes, la France devrait, à son grand regret, affecter à cette fin les matières fissiles dont elle commence à disposer et procéder à quelques essais. Le Royaume-Uni envisage plutôt la limitation que l'interdiction et est prêt à en discuter, même en dehors de tout plan de désarmement. La France ne fait pas, à propos de la limitation, la réserve que je viens de formuler en ce qui concerne l'interdiction; elle accepterait la limitation, même sans liaison avec l'interdiction de fabrication. Les Etats-Unis envisagent une période de déclaration et de contrôle partiel international, qui pourrait être proche, avant la limitation et l'interdiction, l'une et l'autre contrôlées.

Le problème n'est pas simple. Je le dis en passant en regrettant un peu que la fatigue d'un effort excessif ait empêché le représentant de l'Inde, M. Menon, de parler avant moi et d'être présent ce matin. Le problème n'est pas simple, car certaines explosions, soit de faible puissance, soit fort importantes mais sous-marines et à de très grandes profondeurs, peuvent échapper à tout contrôle. Sur ce point technique, je ne suis pas d'accord avec M. Menon, ainsi que je le lui ai indiqué aussitôt après son exposé devant la Commission du désarmement, l'été dernier, dans une réponse dont, sans doute, il n'a pas perdu le souvenir. Je ne suis pas non plus d'accord avec le représentant de l'Union soviétique, M. Kouznetsov, qui vient de soutenir que toute explosion est décelable. Nos savants sont unanimes sur ce point : on peut procéder à des explosions indécélables à l'étranger. Enfin, doit demeurer possible l'explosion à des fins scientifiques, internationalement contrôlée et dont les applications peuvent être innombrables.

Tel est le problème. Mais l'élément commun à toutes les propositions formulées, le minimum à réaliser sans délai, se trouve dans la suggestion développée par le Secrétaire adjoint aux affaires étrangères de Norvège et appuyée en termes si émouvants par le représentant du Japon, seule victime jusqu'à ce jour des effroyables bombes nucléaires, et aussi, avec beaucoup de force persuasive, par le Ministre des relations extérieures du Canada. La délégation française fait siennes ces propositions qu'elle considère comme un minimum, comme un premier pas à franchir rapidement ou même immédiatement.

Elle étudiera, dans le même ordre d'idées et avec la même sympathie, la suggestion du représentant de la Suède, M. Sandler, sur un moratoire des explosions, qui nécessiterait la création d'un contrôle scientifique international, et celle du représentant des Philippines sur une localisation des explosions.

L'interdiction de fabrication de matières nucléaires à des fins militaires est contrôlable. Il y a, à ce sujet, accord de principe. Mais si la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique sont arrivés à s'entendre sur le moment de cette interdiction dans un plan général de désarmement, l'accord n'a pas été unanime à l'époque avec les autres Puissances et le problème se pose à nouveau si nous devons nous résigner à un plan partiel. Nous sommes d'ailleurs saisis d'une proposition américaine nouvelle.

L'interdiction d'usage des armes de destruction de masse présente un caractère très particulier. Elle constitue un acte de foi. Elle n'est pas contrôlable. C'est le type de ces prohibitions morales qui n'ont de valeur que si règne entre les Etats une pleine confiance, alors que la difficulté principale est, pour nous, de créer cette confiance. D'où un désaccord de principe : l'Union soviétique réclame cette interdiction morale et déclare la vouloir absolue. La France et le Royaume-Uni ne l'ont admise, au moins dans une première période, que conditionnelle et sauf en cas de défense contre une agression. Formule ayant, aux yeux des représentants soviétiques, le double défaut de poser le problème des critères de l'agression et de légaliser à leurs yeux l'emploi de cette arme.

Il y a désaccord également en ce qui concerne la détention de stocks de matière nucléaire au degré de pureté militaire. L'Union soviétique veut la transformation immédiate de ces stocks à des fins pacifiques. Les Etats-Unis ne l'acceptent qu'ultérieurement et selon une progression à fixer. Le problème est compliqué encore par l'impossibilité déjà signalée et aujourd'hui admise par tous de détecter ces stocks anciens avec une suffisante précision. Les quantités susceptibles d'échapper à tout contrôle sont aujourd'hui suffisantes pour causer d'immenses dégâts. Nous avons, par de trop longues intransigeances, largement dépassé ce point of no return que je signalais avec anxiété voici presque cinq ans, comme l'a fort aimablement rappelé au cours du débat le représentant du Canada, M. Pearson.

Le contrôle soulève de très nombreuses difficultés lui aussi, encore qu'en ce domaine la situation se soit progressivement améliorée.

Il semble exister aujourd'hui un accord sur les quatre points suivants :

Installation progressive du contrôle et extension de celui-ci en fonction des opérations à vérifier;

Installation du contrôle au plus tard avant le début de l'opération à vérifier;

Pouvoirs du contrôle adaptés à ses missions;

Création d'équipes, fixes et mobiles, de composition internationale, sous direction également internationale. Nous aurions, sur ce point, je le dis en passant, quelque difficulté à souscrire à une thèse selon laquelle un Etat pourrait agir comme délégué de l'Organisation internationale.

Mais fixer brièvement des principes ne suffit pas. L'organisation du contrôle, ses attributions, ses sauvegardes, ses pouvoirs d'inspection, ses droits en cas de constatation d'infraction, ses rapports avec les Etats et avec le Conseil de sécurité et beaucoup d'autres points doivent être précisés dans le détail. Si l'Union soviétique s'est bornée à des formules générales, se rapprochant d'ailleurs peu à peu des nôtres, elle n'a point fait connaître son sentiment - si ce n'est, il y a peu de jours, dans la déclaration du représentant de l'Ukraine sur laquelle je reviendrai - sur les études beaucoup plus détaillées déposées par les occidentaux. Celles-ci fournissent à mon avis les éléments d'une doctrine précise, dont la mise au point définitive devrait être confiée à des experts, après adoption des principes par le Sous-Comité. On comprendra que je n'entre ici dans aucun détail et me borne à rappeler ces documents :

- D'origine française, les annexes Nos 16, 21, 22 et 24 au deuxième rapport du Sous-Comité;

- D'origine britannique, l'annexe No 23 au même rapport;

- D'origine américaine, l'annexe No 4 au premier rapport du Sous-Comité; l'annexe No 20 au deuxième rapport du Sous-Comité; et les annexes Nos 3 et 4 au troisième rapport du Sous-Comité;

- D'origine franco-britannique, l'annexe No 8 au troisième rapport du Sous-Comité;

- D'origine quadripartite - France, Royaume-Uni, Etats-Unis et Canada - l'annexe No 14 au deuxième rapport du Sous-Comité.

Ces onze documents représentent un volume de 67 pages auxquelles l'Union soviétique n'a jamais répondu que partiellement le 22 janvier par l'intermédiaire de notre collègue ukrainien.

Les formes du contrôle seront diverses et adaptées à ses missions. Nous devons prévoir des examens sur pièces, des postes fixes, des équipes mobiles à terre et d'autres aériennes.

Il y a accord sur le contrôle sur pièces et sur le principe des postes fixes, mais non pas sur leur nombre et leur répartition. Problème relativement délicat, si nous voulons éviter l'évasion, signalée en Corée, du trafic à inspecter des ports principaux vers des havres secondaires, ou des grands itinéraires vers d'autres cheminements.

La question des équipes mobiles a suscité nombre de controverses. Elles joueront, selon nous, un rôle important pour éviter soit la reconversion à des fins militaires d'entreprises affectées à des tâches pacifiques, soit la substitution de matières premières non surveillées à d'autres, soumises à vérification. Exemples typiques parmi beaucoup d'autres : la production de tubes de bouches à feu dans des usines produisant des essieux de locomotives - c'est une transformation de quelques heures, pour passer d'une des fabrications à l'autre, croyez-en un technicien de cette branche - ou encore la confection dans des fabriques de bouteilles d'obus explosifs en verre, qui a été réalisée sur une très grande échelle en 1914-18, quand nous manquions d'acier, et qui a provoqué l'ironie du représentant de l'Ukraine, sans doute parce qu'il ne savait pas que toute l'artillerie légère française, ou presque, après la bataille de la Marne, a été équipée d'obus de ce type.

Je voudrais ici ouvrir une brève parenthèse pour dire à notre collègue ukrainien que je ne veux faire en cette Commission aucune espèce d'attaque polémique et que j'ai attentivement écouté d'abord, puis lu, son exposé. Je suis d'accord avec lui pour fixer comme but au contrôle la surveillance de l'exécution du désarmement, mais toute cette surveillance, bien entendu, sans lacune aucune.

Je suis d'accord aussi pour faire porter le contrôle financier non seulement sur le budget voté par le législatif là où il existe, mais sur son exécution effective par les gouvernements.

Je suis d'accord encore pour donner au contrôle la seule tâche de constater - peut-être de prendre certaines mesures strictement conservatoires - en laissant à un organe différent le rôle de décision.

Mais je ne puis pas être d'accord avec lui pour limiter à l'excès la liste des objets du contrôle. Pour vérifier l'exactitude des déclarations des Etats, l'organisme international doit avoir accès à d'autres installations que celles qui sont visées par ces déclarations, car si une infraction est commise, si un Etat est de mauvaise foi, où commettra-t-il cette infraction? Où fera-t-il preuve de mauvaise foi? Bien sûr, pas dans une usine qu'il aura lui-même déclarée à l'organisation de contrôle. Ce sera très certainement en dehors des installations déclarées que se produira l'infraction, ainsi que je viens d'en donner deux exemples qui ont été réalisés non pas sous forme de fraude, mais parce que cela était nécessaire. On fabriquera des canons clandestins, non pas dans les usines

d'armements contrôlés, mais dans des usines à essieux de locomotives. On fabriquera des obus supplémentaires en verre pour échapper au contrôle des obus en acier et ainsi de suite. Il est déplaisant d'appeler cela "espionnage officiel" - le mot a été prononcé - mais ces investigations sont nécessaires. Elles correspondent à ce caractère général que doit avoir le contrôle s'il peut, s'il veut, donner confiance, et nos collègues soviétiques, j'en suis persuadé, finiront par le reconnaître car la logique s'impose à tous.

Nos collègues nous objectent aussi que le contrôle peut bloquer tout plan de désarmement en cas de violation du traité, mais le blocage ne serait pas alors le fait du contrôle, il serait provoqué par l'attitude de l'Etat défaillant, et je poserai la question suivante aux représentants de l'Union soviétique et des diverses Républiques socialistes soviétiques : Accepteraient-ils de poursuivre leur désarmement si le contrôle leur fournissait la preuve de la grave violation des textes de la part de leur co-contractants? Evidemment non et, par conséquent, il faut prévoir cette hypothèse.

Ces litiges d'interprétation sont importants, certes, mais je ne doute pas que nous trouvions sur ces problèmes techniques des formules d'accord techniques satisfaisantes pour tous.

Le contrôle nucléaire sera nécessairement permanent et s'imposera, que nous réussissions ou non à désarmer, du fait de l'utilisation croissante des réacteurs. Sur son principe, l'accord est total. Mais nous n'avons pas étudié encore les voies pratiques et nos travaux devront se raccorder à ceux de l'Agence internationale et peut-être de diverses autres institutions.

J'insiste sur l'importance de ces problèmes. Ou le désarmement sera effectivement contrôlé, ou il n'y aura pas de désarmement véritable. Ainsi, les réductions unilatérales d'effectifs ont peu de portée quand elles ne sont ni internationalement vérifiées, ni accompagnées de destructions parallèles d'armes. De même, le représentant soviétique utilise une formule traduisant excellentement notre souci constant, lorsqu'il accepte "l'établissement d'un contrôle strict et efficace de l'exécution des obligations du désarmement". Encore devrait-il nous expliquer comment ces vérifications s'effectueront dans des domaines proclamés

par lui ou par d'autres incontrôlables, comme par exemple les interdictions morales d'usage des armes de destruction de masse, comme la transformation dans un délai fixé de la totalité - inconnue et invérifiable - des stocks antérieurs de matières nucléaires; comment enfin l'action du contrôle - s'il constate des violations - se conciliera avec l'automatisme absolu proposé par notre collègue soviétique pour l'exécution des plans.

Reste le contrôle aérien, objet de tant de discussions. Je voudrais l'examiner en éliminant tout élément passionnel.

Témoin de la présentation du plan Eisenhower à Genève, je reconnais qu'initialement isolé de toute mesure de désarmement, il avait pour ambition de rétablir la confiance internationale en prémunissant contre les attaques par surprise, donc de permettre d'ultérieures négociations sur le désarmement. Sous sa forme primitive, il ne s'intégrait pas dans notre conception également éloignée du contrôle sans désarmement que du désarmement sans contrôle. Les Soviétiques l'ont, après mûre réflexion, catégoriquement écarté, comme je l'avais immédiatement laissé prévoir à nos collègues américains, qui s'en souviennent certes.

Mais la situation a grandement évolué depuis Genève : le plan de survol a été lié à celui du Maréchal Boulganine instituant des postes de contrôle fixes au sol et incorporé dans un plan de désarmement, dont, aux yeux de nos collègues américains, il a constitué longtemps l'élément essentiel. Cependant, le refus soviétique demeurait total.

J'ai tenté, le 10 juillet dernier, un effort de compromis devant la Commission du désarmement. Après avoir analysé l'évolution des guerres éventuelles vers plus de massacres nucléaires et moins de concentrations classiques, je disais - on excusera cette longue citation - :

"Tant que la méthode de contrôle par survol reste efficace, il faut l'appliquer par priorité dans les secteurs sensibles où doivent normalement s'effectuer les concentrations classiques, ce qui revient à proposer des survols réguliers de l'Europe occidentale, ainsi que des frontières entre les deux univers en Scandinavie... et au Moyen-Orient. Qu'on y ajoute, par souci de réciprocité plus que d'efficacité, une zone d'Amérique équivalente à la... superficie de Russie comprise dans les secteurs sensibles, et l'on imagine une transaction entre le "tout" des uns et le "rien" des autres, avec possibilité d'extension ultérieure du secteur photographié".

(DC/PV.55, page 22)

Je disais encore à l'époque, et ceci marque le chemin parcouru :

"Ai-je besoin d'ajouter que, pour l'heure, cette solution, qui dérive logiquement de l'analyse du rôle profond du contrôle aérien n'a guère de chance d'être retenue : elle apparaîtra sans doute excessive au représentant de l'Union soviétique et insuffisante à notre collègue américain..."

M. Moch (France)

Je leur demande pourtant, à l'un et l'autre, d'y réfléchir. L'un d'eux a-t-il conservé l'espoir d'amener l'autre intégralement à ses vues? Ils sont tous deux trop avisés pour se prêter mutuellement des attitudes de joueurs de poker. Ils savent qu'ils traduisent, l'un et l'autre, des vues fermement arrêtées par leurs gouvernements respectifs. Si donc aucun d'eux ne peut rallier l'autre à sa conception, il n'est d'autre option que d'accepter le blocage indéfini de tout désarmement,... ou de rechercher une solution transactionnelle du genre de celle que je viens d'esquisser..."

(Ibid., page 23/25)

J'ai développé cette même thèse au cours d'entretiens privés à Moscou, il y a quelques semaines. Elle y fut alors écartée, comme, lors de sa présentation, le plan franco-britannique du 11 juin 1954. Comme lui, elle a été ensuite méditée et admise comme base de discussion dans la proposition soviétique du 17 novembre 1956. Dans son remarquable exposé de début, M. Noble - avec qui je suis d'accord sur tous les points - a souligné les limites et les imprécisions de cette nouvelle position, selon laquelle le Gouvernement soviétique "est prêt à examiner la question des inspections aériennes" dans un secteur déterminé, sans préciser s'il est disposé à accepter de tels survols, M. Kouznetsov a répété cette formule ce matin. Je veux supposer qu'il faut la comprendre comme une adhésion de principe. A la remarque du Ministre d'Etat britannique, j'en veux ajouter une sur l'insuffisance technique de cette proposition. Ce qui importe en effet n'est pas de tracer deux lignes équidistantes de celle de démarcation, ni de choisir cette équidistance de manière à englober d'une part tout l'Ouest européen, sauf l'Espagne, le Portugal, la Bretagne, la Cornouaille et l'Ecosse, de l'autre les démocraties populaires et, pour l'URSS, une étroite zone de marais seulement. Le problème est d'y comprendre tous les territoires où des concentrations clandestines, terrestres ou aériennes, peuvent être dangereuses, quitte à en adjoindre d'autres, plus éloignés, par souci d'équilibre, ainsi que je l'ai indiqué. C'est ce que j'avais en vue en suggérant de confier à des experts militaires, dotés de cartes et de crayons de couleur, le soin de délimiter le tracé initial des secteurs. Ma préoccupation rejoint ici celle exprimée par M. van Langenhove dans son intéressant exposé du 15 janvier.

Mais peu importe que mon compromis des mois passés ait été provisoirement déformé. Il n'en demeure pas moins qu'un progrès est en cours de réalisation dans le domaine des principes : nous ne nous heurtons plus à un refus absolu de l'Union soviétique d'envisager le survol.

Parallèlement, notre collègue, M. Cabot Lodge, dans son exposé si fourni du 14 janvier, nous a appris que les Etats-Unis proposent "l'installation progressive d'un système d'inspection prémunissant contre une attaque majeure par surprise. Ils sont disposés à réaliser dans une étape, soit initiale, soit ultérieure, les propositions complètes faites à la Conférence des quatre grands à Genève par le Président Eisenhower". Formule génératrice d'espoirs puisqu'elle ouvre la voie à une application progressive.

Entre le "rien" et le "tout" de l'année dernière, une porte s'ouvre au bout de l'impasse. Il nous faudra certes un texte précis. Son élaboration sera l'oeuvre du Sous-Comité. Le jour où un tel accord sera rédigé, ses signataires auront grandement fait avancer la cause de la paix.

J'en viens aux questions diverses. Bien d'autres problèmes ont été évoqués, que je groupe sous cette rubrique. Je ne retiendrai que les principaux.

M. Moch (France)

Une idée a été lancée par la délégation des Etats-Unis, qui, bien que nous préoccupant tous depuis assez longtemps, a été mise en valeur sous une forme nouvelle et frappante; c'est celle des engins supra-atmosphériques.

L'arme la plus meurtrière de la guerre presse-bouton serait évidemment l'engin susceptible de traverser, en moins d'une heure, les plus larges océans, guidé par radio ou par radar, au besoin avec réflexion sur les étoiles ou aspirée vers l'objectif par homing et doté d'une tête thermonucléaire. Ceux de ces engins qui, se propulsant dans l'atmosphère, utilisent l'oxygène comme comburant, peuvent théoriquement être interceptés, encore que la probabilité soit faible. Mais ceux qui, emportant leur propre comburant, par exemple sous forme d'oxygène liquide, dépassent les limites de l'atmosphère, vont à des vitesses et à des altitudes telles qu'aucune parade d'est concevable. Les Etats-Unis nous proposent d'arrêter à temps cette nouvelle forme de course aux armements, en ne lançant de tels engins que pour des buts scientifiques et sous contrôle international. La France, qui en poursuit l'étude et qui possède un polygone à très grande portée, elle aussi, est toute disposée à spécialiser de la sorte les travaux qu'elle fait et à accepter de renoncer à utiliser la stratosphère à des fins militaires, si un contrôle adéquat peut être instauré. Elle accepte, semblablement, la proposition britannique relative aux sous-marins offensifs, selon l'expression de M. Noble.

D'autres problèmes ont été soulevés, qui présentent un caractère politique : limitation géographique des effectifs, soit en Allemagne, soit dans les deux régions couvertes par les pactes de l'OTAN et de Varsovie; liquidation des bases en territoire étranger, etc. Ils échappent, selon nous, à la compétence de notre Commission. Un traité, nécessairement universel, de désarmement peut fixer des effectifs globaux, mais non pas leur répartition géographique, qui résultera seulement d'accords entre les parties directement intéressées.

Il en va de même de problèmes comme ceux de la sécurité de l'Europe ou d'un accord de non-agression entre les Puissances de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie, qui dépendent des seuls Etats de ces deux groupes.

Qu'on ne s'y trompe pas. En donnant cette indication, je n'entends ni minimiser ces difficultés, ni nier que leur solution permettrait d'aller plus avant dans la voie du désarmement. Il faut mener de pair nos négociations techniques sur un accord de désarmement et la poursuite de la solution des litiges politiques, sans s'attarder au débat insoluble sur les origines respectives de la poule et de l'oeuf

M. Moch (France)

évoqué par M. Kouznetsov. Mais la recherche parallèle, simultanée de plusieurs objectifs n'implique pas nécessairement l'identité des parties en cause. On ne voit pas comment les 80 Puissances ici réunies, parfaitement qualifiées pour établir les règles générales d'un désarmement universel, pourraient se substituer aux 20 Etats Membres des deux pactes régionaux européens pour les transformer en un pacte de sécurité européenne.

Ayant, après d'autres et notamment après le délégué de la Pologne, dont je tiens à dire que j'ai fort apprécié certaines formules, énuméré les points d'accord ou de désaccord en matière de désarmement, je me garderai de tenter de chiffrer ce bilan. Le dernier projet des Etats-Unis marque, à mon sens, un grand pas dans la voie du rapprochement, limité, selon notre formule, à tout ce qui est actuellement contrôlable. De même, certains éléments de la proposition soviétique, isolés bien entendu de leur contexte polémique, permettent d'espérer qu'entre le "tout" et le "rien", un quelque chose devient possible. Il me suffit donc de noter qu'en certains domaines l'entente a été réalisée au cours de ces années, qu'en d'autres on s'en est rapproché. Le Sous-Comité a le devoir de poursuivre sa tâche, d'étendre la zone positive, de résorber un à un les différends. Il n'y faillira pas.

Je voudrais, avant de conclure, formuler une opinion sur quelques unes des idées nouvelles émises au cours de l'actuelle session.

En ce qui concerne les propositions techniques américaine et soviétique, le point de vue français a été exposé point par point au cours de l'analyse précédente. Je ne les rappelle donc que pour souligner combien ces propositions doivent permettre de nouveaux efforts de synthèse.

Le délégué soviétique a suggéré en outre trois innovations : l'élargissement de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, ainsi que la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée, consacrée au désarmement. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une position définitive, je voudrais mettre la Commission politique en garde contre l'inflation dans les organes de travail. La Commission du désarmement est calquée, avec une présence supplémentaire, sur le Conseil de sécurité. Il serait souhaitable de ne pas porter atteinte à ce principe et de n'accroître le nombre des membres de la Commission que parallèlement à celui des membres du Conseil. Quant au Sous-Comité, je souhaite que ses effectifs restent aussi limités que possible. C'est la condition d'un travail efficace. Peu importe qu'un Etat ou une région s'y trouve en minorité puisque nul vote de majorité n'y est concevable.

M. Moch (France)

Vous m'excuserez, mes chers collègues, de dire toute ma pensée, celle d'un homme qui siège depuis trente ans dans une assemblée parlementaire à gros effectifs et aussi dans ses commissions plus resserrées, qui pendant plus de huit ans a participé aux travaux des gouvernements dans leur ensemble et des comités restreints interministériels et qui a toujours constaté que le rendement du travail diminuait - et fort rapidement - avec l'augmentation du nombre des participants. Souhaitant un maximum de résultats pour le Sous-Comité, je voudrais que ses effectifs ne fussent pas augmentés et je m'excuse auprès de ceux de mes collègues que le délégué soviétique a nommés dans sa proposition ce matin.

L'idée d'une session spéciale de l'Assemblée est intéressante. Mais comme notre collègue italien, M. Piccioni, comme les délégués de la Nouvelle-Zélande et de l'Irak, je la crois prématurée. Nul travail effectif, pratique, concret ne sera jamais réalisé à 80. Quand nous serons d'accord à cinq d'abord, puis à douze, il sera temps de convoquer soit une session extraordinaire de l'Assemblée, soit une conférence spéciale du désarmement. Mais dans l'état actuel de nos travaux, mieux vaut, à mon avis, différer une telle décision et laisser à la Commission du désarmement le soin de faire connaître son sentiment en temps opportun.

M. Noble a fait trois suggestions pratiques sur la réduction des armements conventionnels, sur la priorité à accorder à l'étude du contrôle, sur certaines de ses dispositions, enfin sur la limitation des explosions expérimentales. J'en ai déjà parlé tout à l'heure; je les énumère pour répéter que je donne mon plein accord à ces propositions, comme à l'ensemble de son excellent exposé, que je pourrais reprendre entièrement à mon compte, à la seule exception du jugement qu'il a porté sur le délégué de la France.

Le représentant des Philippines a proposé de revenir à une proposition présentée par l'Australie et les Philippines en 1954, demandant un exposé résumant objectivement et méthodiquement les diverses propositions présentées. C'est un très gros travail. Je l'ai maintes fois effectué pour mon propre compte; mais je doute que le Secrétariat - M. Protitch en particulier - se considère comme qualifié pour le faire, car il se heurtera alors sans doute à de très nombreuses objections des parties dont chacune estimera que son point de vue n'a pas été absolument, exactement traduit par le Secrétariat. Et si c'est la Commission qui s'en charge elle-même, et non plus le Secrétariat, elle lui consacrerá un temps précieux et, au lieu de discuter de l'avenir, rouvrira de longs débats sur l'interprétation à donner à des textes anciens et souvent périmés. Je ne sais si cela est vraiment souhaitable.

De même, je ne crois pas qu'une présidence neutre de la Commission, celle du Secrétaire général ou toute autre, soit nécessaire. D'abord, parce que tout le travail préliminaire incombera au Sous-Comité qui n'est pas tenu de siéger à New-York; ensuite parce que le problème reste toujours le même : il est de réaliser l'unanimité, d'obtenir l'adhésion de tous à un ensemble étendu ou restreint, donc de convaincre les divers gouvernements de donner leur accord à la proposition d'un autre gouvernement, de leur faire comprendre la nécessité des concessions, et c'est le rôle des délégués de ces gouvernements de le leur faire comprendre beaucoup plus que celui d'une personnalité neutre qui ne sera pas en contact direct avec les gouvernements.

Au terme de ces réflexions, je suis amené à trois conclusions.

La première est qu'une vive pression a été exercée ici par tous les représentants des moyennes et petites Puissances sur les membres du Sous-Comité pour qu'ils aboutissent à un accord au moins partiel. Leurs gouvernements nous commandent de nous entendre et je m'en félicite. Quelques idées nouvelles ont été lancées que le Sous-Comité devra étudier attentivement, en même temps qu'il en reprendra beaucoup d'anciennes, avec la volonté de contourner les obstacles d'hier.

Ma deuxième conclusion découle de la première : il est impossible qu'un seul d'entre nous, connaissant les effets des armes modernes, souhaite que son gouvernement soit impliqué dans une guerre totale. Il est impossible qu'un seul

de nos gouvernements accepte l'idée d'être entraîné dans le cataclysme ou de contribuer si peu que ce soit à le provoquer.

Ma troisième conclusion se ramène à ce postulat : pour éviter une telle perspective, il faut désarmer et, en même temps, acquérir l'assurance qu'au delà des frontières on désarme parallèlement, c'est-à-dire que s'exerce un contrôle complet et efficace qui, au moins autant que la réduction ou la limitation des armements, contribuera à rétablir la confiance internationale.

Voilà trois points : rassemblement déjà effectué des éléments de tout plan de désarmement, volonté commune d'éviter la catastrophe, donc nécessité d'aboutir au traité et d'en prévoir un strict contrôle, sur lesquels nous sommes tous d'accord quelles que puissent être, sur d'autres sujets, nos divergences politiques, sociales, philosophiques ou religieuses.

Si donc nous sommes sincères, un accord est possible. Possible, il est nécessaire. Nous avons perdu de longues années. Nos peuples, depuis dix ans, ont gaspillé en dépenses militaires des ressources fantastiques qui eussent pu créer un grand bien-être sur terre. Les principaux budgets militaires annuels - je n'ai pas pu les totaliser tous - équivalent, au total, au prix de 80.000 tonnes d'or - soit, en un an, au moins quatre fois la valeur de tout le métal précieux accumulé dans toutes les banques d'émission et trésoreries de l'univers. Continuerons-nous de dilapider ainsi l'effort humain, avec, comme seule contrepartie, un risque de catastrophe ?

Je ne puis le croire et c'est pourquoi j'ai confiance que notre Sous-Comité, saisi de nos travaux, nous soumettra - enfin ! - un projet d'accord. La délégation française, demain comme hier, multipliera ses efforts dans ce but, je n'ai pas besoin d'en renouveler l'assurance aux délégués ici réunis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avec le discours que nous venons d'entendre, la discussion générale prend fin.

Cet après-midi, à 15 heures, nous commencerons l'examen des projets de résolution dont la Commission est saisie.

M. MOCH (France) : Bien entendu, je pense avoir le droit, bien que j'aie parlé si longtemps ce matin, de reprendre la parole, s'il y a lieu, dans la discussion des projets de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le représentant de la France aura certainement le droit de reprendre la parole au sujet des projets de résolution.

Je dois rappeler à la Commission que cette discussion aura un caractère concret et limité. Un projet de résolution ayant été présenté par toutes les Puissances nucléaires et quelques autres, j'espère qu'il pourra être adopté à l'unanimité et qu'il nous sera possible de terminer ce débat cet après-midi et de voter. S'il n'en était pas ainsi, je me verrais obligé de convoquer une séance de nuit pour éviter à la Commission de siéger demain.

La séance est levée à 13 h. 20.